PRÉVENTION des INCENDIES

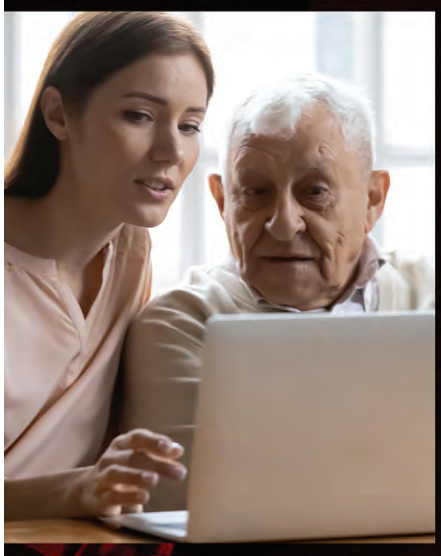

La prévention sauve des vies!

Non, ça n'arrive pas qu'aux autres!

Comment éviter le pire?

LE JOURNAL DE MONTRÉAL

LE JOURNAL DE QUÉBEC

UN PEU D'HISTOIRE...

La Semaine de la prévention des incendies se déroule au début du mois d'octobre. Elle inclut toujours le 9 octobre afin de commémorer le grand incendie de Chicago qui, en 1871, a brûlé durant 27 heures, tuant 250 personnes et détruisant 17 400 bâtiments. Cette tragédie a marqué la mémoire collective des Nord-Américains. Au Canada, le gouverneur général a proclamé la Semaine de la prévention des incendies en 1923, suivant l'exemple de nos voisins du sud qui avaient fait de même l'année précédente. Les deux pays ont choisi cette période-ci dans le calendrier, autour du 9 octobre, afin qu'on se rappelle l'ampleur que peut prendre un incendie. Au Québec, depuis 1990, le ministère de la Sécurité publique tient également une semaine consacrée à la prévention des incendies autour de la date d'anniversaire de l'incendie de Chicago.

SAVIEZ-VOUS QUE?
L'incendie de Chicago a mis 100 000 personnes à la rue.

Mot de présentation

LA PRÉVENTION SAUVE DES VIES!

L'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec est très fière de vous présenter ce cahier spécial sur la prévention des incendies. Il est né grâce à la collaboration entre les différents services de sécurité incendie de la province, sous la supervision de notre sous-comité à l'éducation du public.

Saviez-vous que près de la moitié des incendies résidentiels sont liés à l'erreur humaine et pourraient être évités? Ce cahier renferme une foule de renseignements qui vous aideront à adopter des comportements plus sécuritaires (p. ex. : avertisseurs de fumée fonctionnels, plan d'évacuation à jour, sorties de secours accessibles).

Lorsqu'un incendie se déclare, vous avez moins de trois minutes pour évacuer les lieux. Plus vos réflexes seront aiguisés et plus vous serez en mesure de protéger votre vie et celle de vos proches. En matière de sécurité incendie, nous avons tous un rôle à jouer.
Saurez-vous identifier le vôtre?

Jean Bartolo
Coprésident de l'AGSICQ

Jean Melançon
Coprésident de l'AGSICQ

En collaboration avec votre service de sécurité incendie
quebec.ca/prevention-incendies

Ce cahier est disponible sur la plateforme

JEMAGAZINE.CA

qolab

Vous avez des commentaires?
commentaires-cahiers@quebecormedia.com

MARTIN GRAVEL
Directeur principal, cahiers spéciaux
martin.gravel@quebecormedia.com

CASSANDRE CARON
Chargée de projets, contenus
cassandre.caron@qolab.ca

RÉDACTION
Paul Therrien,
Louis-Luc Beaudoin

PIERRE EMOND
Directeur des ventes locales et cahiers spéciaux
Journal de Québec
pierre.emond@quebecormedia.com

CATHY RIOUX
Directrice de contenu
cathy.rioux@quebecormedia.com

ROMANE PLACUCCI
Chargée de projets, contenus
romane.placucci@qolab.ca

LE JOURNAL DE MONTRÉAL
LE JOURNAL DE QUÉBEC

NON, ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES!

Francine Ménard est bien placée pour le savoir. Œuvrant dans le domaine de la prévention des incendies depuis 15 ans, elle a reçu l'appel que personne ne veut recevoir…

Le 18 décembre 2020, sa cousine, qui habite près de chez son père âgé de 86 ans, l'informe qu'un incendie s'est déclaré au domicile de ce dernier. Ce qu'elle ignore au moment de l'appel, c'est qu'étant infirmière, elle est en train de pratiquer les manœuvres de réanimation sur son père. Malheureusement, il décédera des suites de cet incendie.

Une distraction fatale

Au quotidien, Francine Ménard sensibilise les gens aux risques d'incendie. Son père était évidemment au courant des précautions à prendre en ce qui concerne le chauffage au bois, mais cette journée-là, une distraction lui a coûté la vie.

« Il savait qu'il faut disposer des cendres chaudes dans un contenant métallique à l'extérieur, loin de la maison pendant 7 jours, souligne Mme Ménard. Toutefois, une inattention lors du transfert des cendres vers le bac de compost lui aura été fatale. »

Dans sa maison, il avait des avertisseurs de fumée fonctionnels à chaque étage, mais lorsque l'incendie s'est déclaré, c'est une personne à l'extérieur qui l'a avisé que de la fumée sortait de son abri d'auto. Quelques jours auparavant, il avait vidé les cendres – qu'il croyait refroidies – dans son bac à compost qui, lui, était positionné trop près du garage.

« Quand il a ouvert la porte du garage, la fumée était dense. Ça faisait longtemps que le feu couvait, raconte Mme Ménard. Il n'a eu aucune chance et s'est effondré au sol, possiblement en tentant d'éteindre l'incendie. »

Aujourd'hui encore, Francine Ménard se demande comment un tel drame a pu survenir : « Ce n'est pas parce qu'on travaille en prévention des incendies que ça ne peut pas nous arriver. C'est fou les conséquences que peut avoir une toute petite inattention. »

Donner un sens à cette tragédie

Pour réussir à surmonter son deuil, la lieutenante-inspectrice à la prévention, du service incendie de Laval, a décidé de partager son histoire afin de sensibiliser le plus de gens possible. « Si cet incident pouvait sauver juste une personne, qui va modifier ses habitudes pour les rendre plus sécuritaires, mon but va être atteint. »

© Vincent Girard

Le père de Francine Ménard est décédé dans l'incendie de sa maison

Au Québec, près de la moitié des incendies résidentiels sont causés par des comportements humains (négligence, distraction, mauvaise utilisation d'un équipement ou défectuosité).

« Aujourd'hui, je suis en paix avec cette histoire, explique Francine Ménard, parce que mon père n'a pas souffert. Nous aurions préféré qu'il ne décède pas dans de telles circonstances, mais je crois qu'il m'a donné la force de surmonter cette épreuve en lui donnant un sens. »

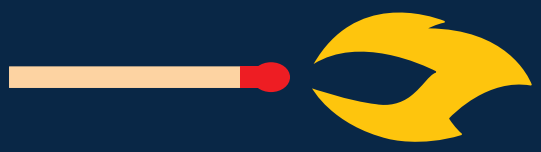

De petits gestes qui pourraient vous sauver la vie

- **N'essayez pas d'éteindre un incendie vous-même, évacuez les lieux et appelez le 911.**
- **Gardez les cendres chaudes dans un contenant métallique avec un couvercle, à l'extérieur, loin de la maison et de matériaux inflammables pendant au moins 7 jours.**
- **Vous soupçonnez un début d'incendie? Touchez d'abord le mur et la poignée de porte. S'ils sont chauds, n'ouvrez pas la porte! Appelez tout de suite les secours.**
- **Vous chauffez au bois? Faites ramoner la cheminée, au moins une fois par année.**
- **N'employez jamais d'accélérant pour alimenter un poêle à bois.**

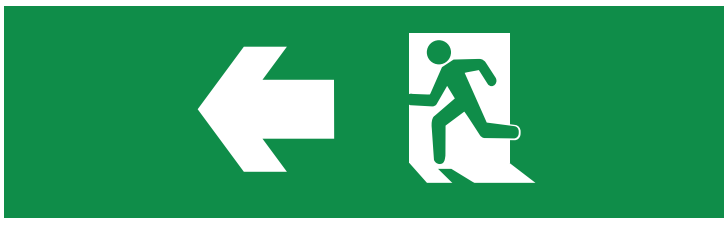

L'IMPORTANCE DE PRÉVOIR UN PLAN D'ÉVACUATION

Un incendie dans une demeure peut avoir lieu à n'importe quel moment, jour et nuit. Lorsqu'on n'est pas préparé à affronter une telle situation d'urgence, les risques qu'une tragédie se produise sont élevés.

C'est pourquoi il est important de toujours réfléchir à un scénario d'évacuation en cas d'incendie et de prendre les mesures qui s'imposent afin de se protéger et de protéger ses proches. Voici comment on peut préparer un plan d'évacuation et s'assurer qu'il sera correctement exécuté, si jamais le pire se produit réellement…

Effectuer un exercice d'évacuation deux fois par année, avec tous ceux et celles qui habitent sous le même toit, lors de la vérification du bon fonctionnement des avertisseurs de fumée. Alors que ces derniers sonnent, en suivant un plan conçu à l'avance, on doit sortir de la demeure de manière sécuritaire en moins de trois minutes, car c'est le temps que peut prendre la fumée mortelle à se propager. Une fois à l'extérieur, tous les occupants doivent se rencontrer à un point de rassemblement prédéterminé. On compte chaque personne immédiatement afin de s'assurer que tous les résidents de la demeure ont correctement suivi le plan. Par la suite, il est bon de procéder à un bilan de l'exercice d'évacuation. Au besoin, on apporte des modifications au plan pour l'améliorer.

Produire un plan d'évacuation prend une vingtaine de minutes tout au plus. Il s'agit de bien indiquer les sorties d'urgence pour chaque pièce ainsi qu'une sortie principale. Il est important de vérifier régulièrement que les issues sont dégagées, notamment les fenêtres du sous-sol en hiver. Ce plan devrait être révisé avec tous les occupants, dont les enfants, chaque année afin que les mesures à suivre soient appliquées automatiquement et rapidement en cas d'urgence, par l'ensemble des habitants.

COMMENT ÉVITER LE PIRE?

Un incident causant un feu peut se produire à tout moment et, à la vitesse de l'éclair, avoir des conséquences graves et permanentes sur des vies. On peut s'armer contre de telles tragédies, en se rappelant des règles de sécurité et des précautions à prendre. De l'extérieur de la résidence jusqu'aux moindres recoins des pièces intérieures, la gestion des éléments combustibles est une mesure sécuritaire de base. Voici quelques consignes à ne pas négliger pour limiter les risques d'incendie.

Appareils alimentés par une batterie lithium-ion

Téléphones intelligents, tablettes, ordinateurs portables, trottinettes ou vélos électriques sont souvent alimentés par les batteries lithium-ion. Ces batteries prennent feu lorsqu'elles sont écrasées, perforées ou exposées à l'humidité. Ne jamais les jeter dans le bac de récupération ou de déchets.

Conseils pour la récupération :

- Emballez chaque batterie dans un sac de plastique transparent et entreposez le tout dans un récipient en plastique, dans un endroit frais et sec.
- Trouvez un point de dépôt près de chez vous. Vérifiez auprès de votre écocentre.

Conseils de sécurité afin d'éviter un incendie :

- Utilisez le chargeur fourni avec votre appareil qui doit porter le sceau d'une agence canadienne reconnue.
- Évitez de recharger votre appareil sur une surface molle, qui emprisonne la chaleur autour de la batterie.
- Ne jamais recharger une pile à une température sous le point de congélation ou qui a été exposée à des températures élevées.
- Utilisez votre chargeur dans un endroit où vous pouvez le surveiller.
- Toujours respecter les recommandations du manufacturier.

Les paillis

Les matériaux présents dans les plates-bandes et les jardinières sont généralement combustibles. Le paillis a gagné en popularité au cours des dernières années. En conséquence, les feux de paillis se produisent plus que jamais. Comme c'est une matière très inflammable, il faut aménager son espace extérieur de façon à prévenir les risques, surtout durant les périodes de grande chaleur et de sécheresse.

Conseils de sécurité afin d'éviter un incendie :

- Mouillez le paillis en période de sécheresse.
- Respectez une distance d'au moins 18 pouces entre les tapis de paillis et les matériaux combustibles d'un immeuble.
- Maintenez les éclairages décoratifs à une distance suggérée par le manufacturier.
- Disposez les cigarettes allumées, représentant le plus grand danger d'enflammer du paillis, dans des contenants prévus à cet effet, comme un cendrier extérieur, et ne jamais les jeter à tout vent.

Les mégots

Une mauvaise utilisation des cigarettes et des appareils de vapotage peut causer un incendie. Les articles de fumeur sont à l'origine de 18 % des dommages causés aux bâtiments. Pour leur part, les appareils de vapotage ne sont pas sans risques. Il faut toujours suivre les recommandations du fabricant.

Conseils de sécurité afin d'éviter un incendie :

- Utilisez un cendrier profond à large rebord placé sur une surface stable.
- Ne jamais laisser une cigarette allumée sans surveillance.
- Éteignez complètement la cigarette dans le cendrier, une fois terminée.
- Évitez de fumer au lit ou dans une position où vous risquez de vous endormir.
- Ne videz pas le cendrier directement dans la poubelle. Il faut tout d'abord le vider dans un contenant métallique et s'assurer que les cendres refroidissent.
- Ne fumez jamais dans une pièce contenant des produits inflammables, par exemple, un fixatif pour les cheveux.
- À l'extérieur, aménagez un cendrier rempli de sable afin d'y jeter les mégots.

La cuisine

Au Québec, plus de 1 incendie sur 4 débute dans la cuisine, soit environ 24 par semaine. La majorité des 1250 incendies de cuisine par année sont causés par l'erreur humaine. La vigilance est vraiment de mise. Au moment de préparer un repas, on peut grandement réduire les risques de feu en suivant les conseils suivants.

Conseils de sécurité afin d'éviter un incendie :

- Lorsqu'elle est en fonction, on doit surveiller la cuisinière en tout temps (particulièrement lors de l'utilisation d'huiles ou de graisses) et garder le couvercle de la casserole à portée de main.
- Il ne faut jamais déposer des objets combustibles sur le dessus de la cuisinière ou dans le four. On garde la surface de cuisson dégagée.
- Les poignées de casseroles doivent être orientées de manière à ne pas dépasser la cuisinière.
- Si une flamme se manifeste dans une casserole, il ne faut pas la déplacer! On recouvre lentement la casserole avec son couvercle, de manière à couper la source d'oxygène qui alimente le feu.

SAVIEZ-VOUS QUE?

Près de 49 % des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine.

Le mégot de cigarette lancé dans l'herbe peut se consumer durant plus de trois heures...

Le thème de la Semaine de la prévention des incendies est « Le premier responsable, c'est toi! »

La Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés estime que 80 % des brûlures sont causées par une source thermique domestique.

CONSEILS POUR LES COMMERCES ET LES ENTREPRISES

Lorsqu'on est gestionnaire d'un édifice à commerces ou propriétaire d'entreprise, la liste des éléments de sécurité à surveiller pour abaisser les risques d'incendie est plus longue que celle d'une résidence privée. Ces endroits sont ouverts à la population, et beaucoup de personnes y travaillent. Les responsabilités sont donc plus grandes.

Nos conseils pour les propriétaires

- En premier lieu, assurez-vous que le plan de sécurité d'incendie soit à jour et connu de tous les employés.
- Une fois par année, procédez à un exercice d'évacuation.
- En hiver, vérifiez les issues du bâtiment afin de vous assurer qu'elles sont bien dégagées et fonctionnelles. Elles doivent être déverrouillées et ouvrables en tout temps par les personnes à l'intérieur du bâtiment.
- Chaque année, un spécialiste doit vérifier l'état du système d'alarme d'incendie, des gicleurs et des extincteurs portatifs.
- Une fois par mois, vous devez vérifier le bon fonctionnement des lumières d'urgence et les panneaux de signalisation « SORTIE ».
- Aucun entreposage ne doit avoir lieu dans la salle électrique : assurez-vous qu'aucun objet se trouve à moins d'un mètre de tout appareillage électrique. Les panneaux de distribution électrique et les transformateurs doivent toujours être accessibles.

SAVIEZ-VOUS QUE?

- **En moyenne, les pompiers interviennent sur 16 500 incendies chaque année au Québec, soit 45 par jour.**
- **Plus de 4 700 bâtiments résidentiels sont endommagés chaque année par des incendies.**

AVERTISSEURS DE FUMÉE

L'être humain n'est pas fait pour être en hypervigilance 100 % du temps.. Comme les risques d'incendie ou de fuite de monoxyde de carbone sont omniprésents, il importe d'avoir des appareils qui surveillent les lieux 24 heures sur 24 pour vous protéger.

Les incendies mortels surviennent surtout la nuit. C'est pourquoi un avertisseur de fumée sauve des vies. On doit régulièrement vérifier son bon fonctionnement, au moins une fois par mois, en appuyant sur le bouton d'essai. S'il ne sonne pas, on change ses piles. Idéalement, un avertisseur est installé dans chaque chambre et à chaque étage d'une résidence. Ceux-ci doivent être placés loin de la cuisine, de bouches d'aération ou des salles de bain. La durée de vie de tous les avertisseurs de fumée (électrique, batterie ou combiné) est de 10 ans. Une fois par année, on vérifie son bon fonctionnement en éteignant une bougie près de l'appareil.

Le monoxyde de carbone est un gaz inodore et invisible qui cause plusieurs intoxications par année. L'avertisseur de monoxyde de carbone est le seul outil qui peut détecter la présence de ce gaz mortel et le signaler. À l'installation d'un tel avertisseur, informez-vous de la marche à suivre si jamais cet appareil se met à sonner.

Nous vous conseillons de vous référer aux règlements municipaux si vous souhaitez avoir des précisions complémentaires quant aux types d'appareils exigés et leurs positionnements requis.

SAVIEZ-VOUS QUE?

- Sur les quelque 4 700 bâtiments résidentiels incendiés chaque année, seulement 68 % étaient équipés d'un avertisseur de fumée ou d'un système d'alarme incendie.
- Plus de 30 % des bâtiments résidentiels incendiés chaque année n'ont pas de système de détection fonctionnel, d'avertisseur de fumée ni de système d'alarme incendie.

SECTION JEUX

QUESTIONNAIRE VRAI OU FAUX

1 Les cendres chaudes peuvent être mises dans un bac ou une chaudière en plastique.

☐ VRAI • ☐ FAUX

2 On peut laisser la chaudière de cendres sur le patio de bois.

☐ VRAI • ☐ FAUX

3 On devrait attendre au moins 7 jours avant de pouvoir disposer les cendres dans un autre contenant, comme le bac de matières organiques.

☐ VRAI • ☐ FAUX

4 On peut brûler des plastiques et autres produits pétroliers dans le poêle à bois d'une résidence.

☐ VRAI • ☐ FAUX

5 Il est permis de peinturer un avertisseur de fumée/monoxyde de carbone.

☐ VRAI • ☐ FAUX

6 Le monoxyde de carbone a une odeur particulière lorsqu'il s'accumule dans la maison.

☐ VRAI • ☐ FAUX

Solution : 1 : faux, 2 : faux, 3 : vrai, 4 : faux, 5 : faux, 6 : faux

MOTS CACHÉS

Thème : Prévention des incendies
5 lettres

A
allumette
assurance
avertisseur

B
briquet

C
chaleur
chauffage
cheminée
cigarette

D
dommages

E
eau
évacuation
extincteur

F
feu
foyer
fumée
fumeur

I
issue

M
maison
mort

P
pile

R
radiateur
ramonage

S
sécurité

A	S	S	U	R	A	N	C	E	E	F	N
V	C	S	E	C	U	R	I	T	E	U	O
E	H	E	M	G	E	E	T	E	E	M	I
R	A	G	G	Y	A	E	M	X	F	E	T
T	L	L	O	A	R	M	T	U	G	E	A
I	E	F	L	A	F	I	M	A	F	N	U
S	U	U	G	U	N	F	N	O	E	I	C
S	R	I	Q	C	M	O	U	U	D	M	A
E	C	M	T	I	M	E	S	A	P	E	V
U	O	E	O	A	R	S	T	I	H	H	E
R	U	T	R	R	I	B	L	T	A	C	A
R	A	D	I	A	T	E	U	R	E	M	U

Solution : Mégot

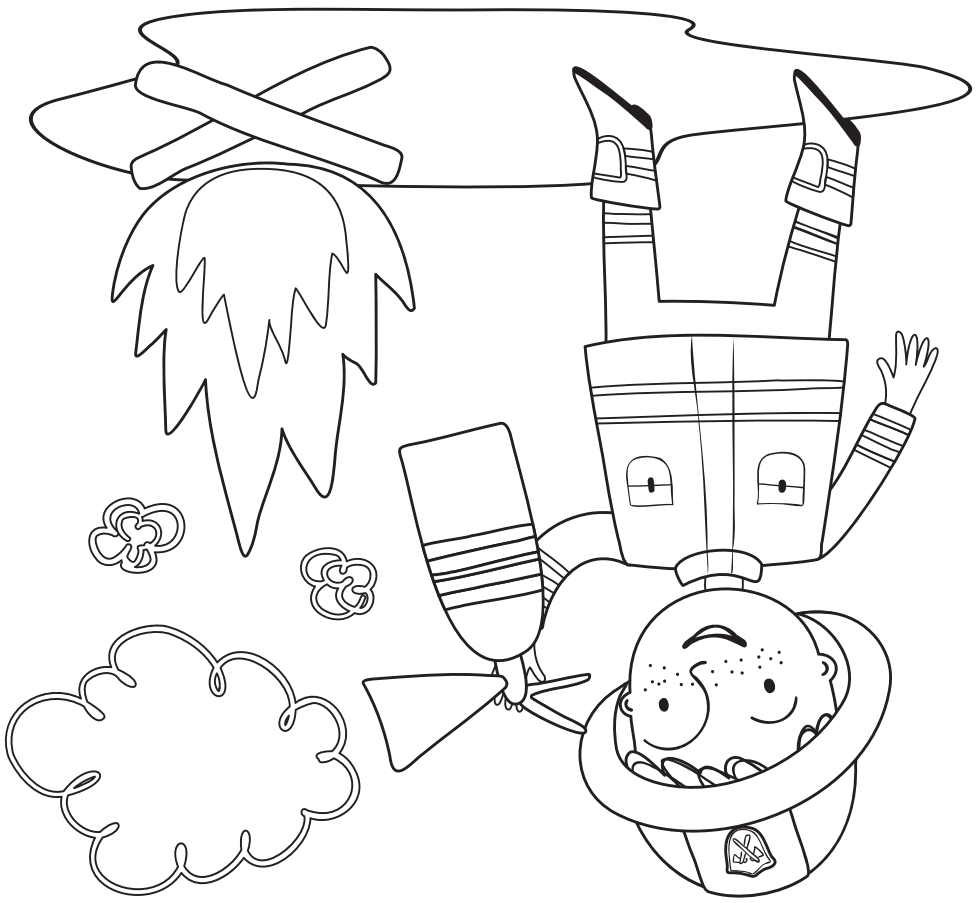

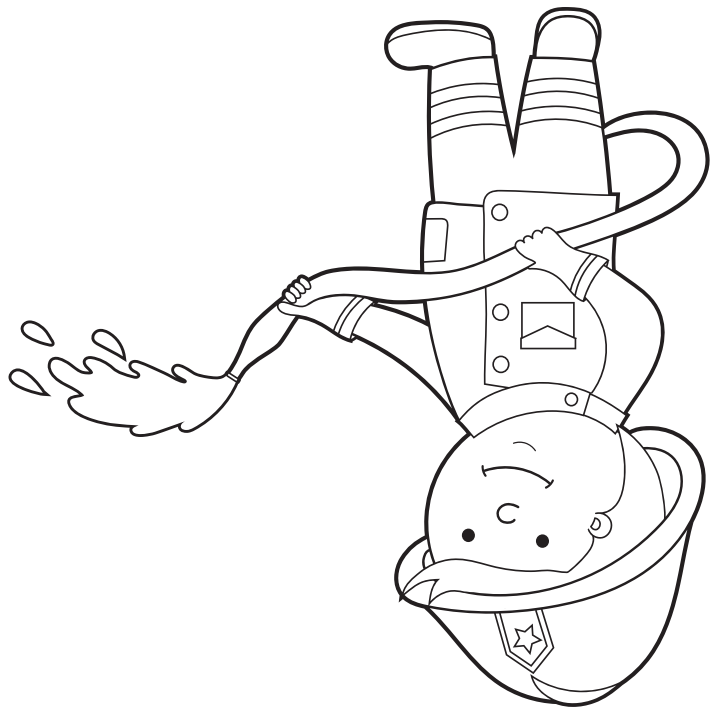

COLORIAGE

Solution : badge sur le casque de pompier, le feu de la voiture, croix de la trousse de secours, les haches dans l'écusson de pompier, le 911 dans la bulle du téléphone, les ligne du cone, l'echelle du camion de pompier.

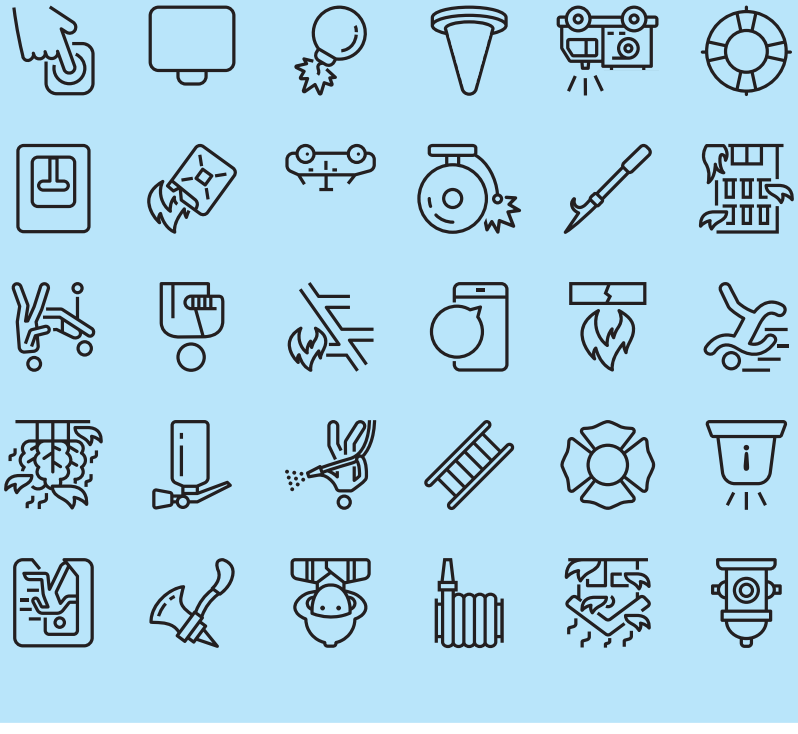

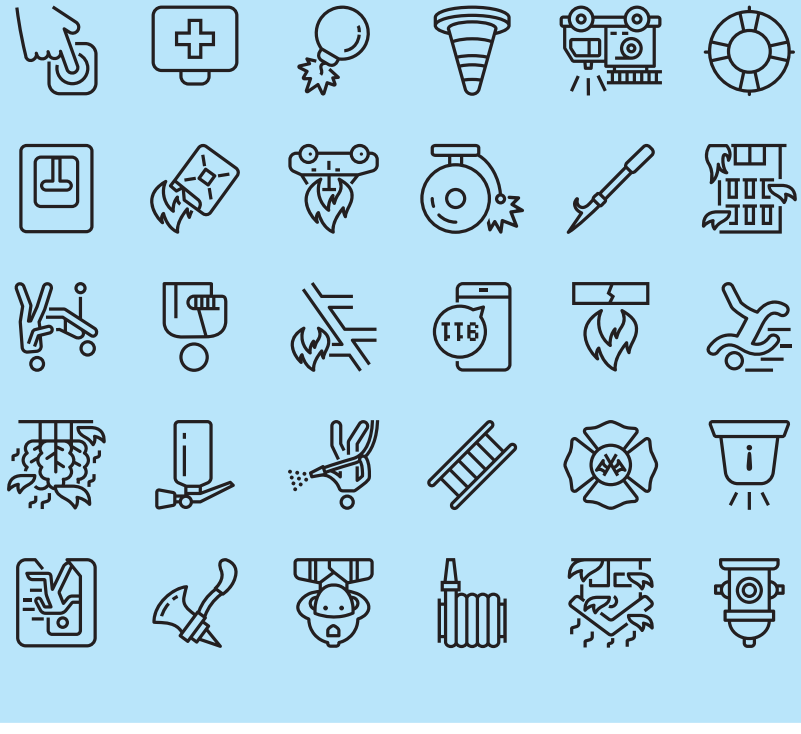

7 ERREURS

Soit vigilant, 7 erreurs se cachent parmi les icônes suivantes.
Entoure les pour remporter le jeu!

L'AGSICQ tient à remercier son sous-comité à l'éducation du public pour sa vision et son leadership, ainsi que les organisations suivantes pour leur précieuse contribution dans la réalisation de ce cahier spécial sur la prévention des incendies.

Ange-Gardien

Blainville

Bois-des-Filion

Chambly

Chelsea

Chute-aux-Outardes

Clarenceville/Noyan

Deux-Montagnes

Dolbeau-Mistassini

Drummondville

Farnham

Gatineau

Huntingdon

Joliette

L'agglomération de Longueuil

La Prairie

Lac-Mégantic

L'Assomption

Laval

Léry

L'Île Perrot

Mascouche

Mercier

Montréal

Québec

Régie incendie Alliance des Grandes-Seigneuries

Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

Régie intermunicipale de sécurité incendie le GÉANT

Régie Memphrémagog Est

Repentigny

Rigaud

Rivière-du-Loup

Saint-André-D'Argenteuil

Saint-Calixte

Saint-Dominique

Saint-Donat-de-Montcalm

Sainte-Anne-des-Plaines

Sainte-Hélène-de-Bagot

Sainte-Julie

Sainte-Thérèse

Saint-Eustache

Saint-Jean-Port-Joli

Saint-Jean-sur-Richelieu

Saint-Lin-Laurentides

Saint-Zotique

Service de Sécurité incendie Kam-Est

Service de sécurité incendie régional de l'Érable

Service incendie de la région de Mont-Joli

Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière

Sherbrooke

Stoneham-et-Tewkesbury

Terrebonne

Varennes

Venise-en-Québec

Victoriaville

Warwick

ATPIQ
La prévention au Québec

Québec